

212C0066
FR0000130809-FS0033

11 janvier 2012

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE GENERALE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 janvier 2012, la société Capital Research and Management Company¹ (CRMC) (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 janvier 2012, le seuil de 5% du capital de la SOCIETE GENERALE et détenir 37 656 875 actions SOCIETE GENERALE représentant autant de droits de vote, soit 4,85% du capital et 4,30% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SOCIETE GENERALE sur le marché.

¹ CRMC, contrôlé par The Capital Group Companies, Inc, agit en qualité d'"investment adviser" pour le compte d'OPCVM. CRMC et Capital Group International, Inc. sont deux sous-groupes de The Capital Group Companies, Inc. CRMC, remplissant les conditions d'indépendance requises par les articles 223-12 et 223-12-1 du règlement général, effectue sa déclaration en application de l'article L. 233-7 du code de commerce séparément de Capital Group International, Inc. et The Capital Group Companies, Inc., conformément à l'article L. 233-9 II du code de commerce.

² Sur la base d'un capital composé de 776 079 991 actions représentant 875 965 444 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.